



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

DIRECTION
DE LA COMMUNICATION

CONCOURS INSTAGRAM (PHOTOS) NOËL À LIMOGES 2019

Règlement

Article 1 - Organisateur

Conformément à la délibération n°16 du 4 juin 2019 et dans le cadre de la communication digitale de Noël à Limoges 2019, la Ville de Limoges organise du 1^{er} au 31 décembre un concours Instagram de photos afin de mettre en valeur la manifestation et ses animations durant les fêtes de fin d'année.

Article 2 - Qui peut participer ?

Ce concours est ouvert à toutes personnes physiques résidant en France.
La participation dans le cadre scolaire ou associative reste nominative.

Article 2 - Durée du jeu concours

La durée du jeu concours est fixée du 1^{er} au 31 décembre 2019.

Article 3 - Comment participer ?

Les modalités de participation sont les suivantes :

1. Prendre son smartphone ou sa tablette et avoir un compte Instagram
2. Aller sur la page d'accueil du site noel.limoges.fr
3. Cliquer sur la photo d'Alison Salapic et l'appareil photos du support s'ouvre sur Instagram (ou cliquer sur « toutes les informations » de la rubrique « réalité augmentée » sur la page d'accueil et suivre les instructions qui s'affichent)
4. Mettre son smartphone ou sa tablette, appliquer le filtre « Père Noël » de Noël à Limoges 2019 et se prendre en photo.

5. Publier sa photo sur le réseau social Instagram avec en légende le hashtag #noelalimoges (format publication et non story) avant le 31 décembre

Article 4 - Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- La mise en avant du filtre « Père Noël » de Noël à Limoges
- L'esthétisme
- La mise en scène en rapport avec le thème de Noël
- L'originalité de l'ensemble

Article 5 - Les membres du jury

Le jury sera composé :

- d'Alison Salapic, miss Limousin 2019
- d'un représentant de France Bleu Limousin, partenaire de Noël à Limoges 2019
- de Sarah Gentil, adjointe au maire de Limoges en charge de l'événementiel
- d'un représentant du pôle digital de la Direction de la communication de la Ville de Limoges
- d'un représentant du pôle graphique de la Direction de la communication de la Ville de Limoges

Article 6 - Récompenses

La ou les meilleures photos qui seront retenues par le jury pourront être sur les publications de la Ville de Limoges.

Article 7 - Annonce du lauréat

L'annonce du lauréat aura lieu sur le site noel.limoges.fr courant janvier.

Article 8 - Acceptation du règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation totale de ce règlement.

Fait à Limoges, le 29 novembre 2019



Émilie Roger Lombertie,
Maire de Limoges